



Rapport

Préavis municipal : No 2023/20 **Concernant le budget 2024 de la bourse communale**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Lors de la séance du mercredi 29 novembre dernier, la commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Eric Cottens, Christian Duvoisin, Daniel Hess, Peter Schwegler et Laurence Gadolini (suppléante) s'est penchée sur le préavis 2023/20 concernant le budget 2024 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, Madame Mélanie Cena, Conseillère Municipale en charge des Ecoles, affaires sociales et santé, et Madame Armelle Fardel, boursière communale, pour leur participation à cette séance.

Les membres de la Commissions ont reçu, dans les délais prévus par le règlement communal,

- Le texte du préavis mis en consultation
- Le budget 2024 détaillé par ordre administratif avec en comparaison le budget 2023 et les comptes bouclés pour l'exercice 2022, enrichi de commentaires portant sur les principales variations.

L'examen du préavis et du budget 2024 amène les commentaires suivants de la part de la CoGeFi :

- Pour commencer, nous remercions la Municipalité d'avoir pris en considération les recommandations émises par la CoGeFi en matière de révision des tarifs de location de la grande salle et du refuge, ainsi qu'en matière de révision de la clé de répartition des heures de l'employé communal afin de la rapprocher de la réalité.
- En matière de gestion des liquidités, Monsieur Milliet nous a fait part des problèmes de gestions de trésorerie liés notamment à la méthode de calcul des montants des acomptes reçus du/payés au canton, des charges payées aux Associations intercommunales et de l'encaissement des impôts Contrairement

aux projections, le solde du produit de la vente du réservoir n'a pas pu être affecté au remboursement de la dette, mais a dû être conservé comme fonds de roulement pour régler les engagements de la Commune en cours d'année, notamment durant l'été.

En matière de liquidité et de gestion de la dette, comme prévu avec l'évolution des taux d'intérêts, les intérêts de la dette augmentent

- Au niveau du Service de l'Urbanisme, nous prenons note des coûts liés à la finalisation du relevé SIT (conduites EC/EU). Nous avons rendu attentif les représentants de la Municipalité quant à l'importance du maintien à jour de cette cartographie par les géomètres concernés par les futurs travaux entrepris par la Commune, afin d'éviter que nous ne les payions à double.
- Pour la position relative aux ordures ménagères et déchetterie, nous renvoyons aux préavis 2023/21 concernant l'adaptation des taxes... Et relevons que malgré cela, la prévision budgétaire laisse un déficit de l'ordre de CHF 15'000 pour un secteur qui devrait s'auto-financer.
- Pour le réseau d'égouts et d'épuration, il nous a été rapporté que Monsieur Hervé Kemmling, Conseiller Municipal en charge, a eu récemment une séance avec les autorités de Grandson au sujet de l'évolution et de la planification des coûts. C'est un sujet que nous avons déjà relevé et il nous paraît vraiment important d'exiger l'obtention d'un budget des coûts qui seront refacturés aux Communes ces prochaines années, notamment après la connexion à la STRIP d'Yverdon, afin de pouvoir anticiper l'impact au niveau trésorerie et comptable.
- Nous aimerions remercier particulièrement Madame Mélanie Cena, pour les commentaires approfondis apportés sur la structure, la gestion et l'évolution des coûts liés à l'instruction publique ainsi qu'au service social des réseaux d'accueils.

Au niveau de l'ASIGE, les 2 représentantes de la Commune se sont abstenues pour les préavis engendrant des surcoûts.

Pour le Radege, le représentant de la Commune s'est abstenu vu l'augmentation d'environ 35%. 7 autres communes se sont abstenues à ce vote, le Codir en a pris note et a déjà pris certaines mesures (révision grille des parents, réseau maman de jours à mettre en avant, l'histoire des acomptes et de la commission de gestion à intégrer à la séance de préparation)

Pour le reste du budget, les informations portées dans le préavis n'engendrent pas de commentaires particuliers et les hypothèses prises par la Municipalité pour l'établissement de ce budget nous paraissent cohérentes et réalistes.

Sur la base de ce qui précède la CoGeFi, à l'unanimité, vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

D'adopter le budget 2024 de la bourse communale.

Fait à Giez, le 7 décembre 2023

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Daniel Hess

